

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 4/12/2025 N° D2025-101

Nomenclature :

**Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président**

Objet : Convention de déneigement sur les voies desservant la déchetterie d'Izernore

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de « *signer toute convention de partenariat ne comportant pas d'engagement financier ou un engagement financier ne dépassant pas un montant de 30 000€* » à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

DECIDE

Article 1 : d'accepter la proposition de convention avec la commune d'Izernore leur confiant la mission de déneigement sur les voies desservant la déchetterie d'Izernore sise 550 route de champ Biolay ZI sur Champagne à Izernore.

Article 2: de régler la participation financière comme suit :

- Tarifs horaires net en € : astreinte + chauffeur + déneigement + salage + mise à disposition du matériel : 200€
- En cas d'absence de neige durant toute la période hivernale, HBA versera à la Commune un forfait de 200€ pour un dédommagement des frais fixes, tels que les frais d'astreinte.

Article 3 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.



Le Président

Michel MOURLEVAT